

Chasse.



ils ont dit...



Chasse, ils ont dit... n°69 - Directeur de la publication : J.-P. Rioult - Tél. rédaction : 04 72 24 48 10 - Fax : 04 72 24 48 19

Conseil municipal du 17 déc. 2013 : les principales décisions

Les dates définitives des prochaines élections municipales ont été fixées par décret publié au Journal officiel du vendredi 27 septembre 2013. Elles auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014. Depuis le 1^{er} septembre dernier, nous sommes entrés en période électorale, avec les règles que cela implique, en matière de communication publique notamment. Conformément à l'article L52-2, inséré par l'article 22 de la Loi n°85-1317 du 13 décembre 1985 (Journal officiel du 14 décembre 1985), et dans le respect du Code électoral, nous avons donc pris la décision de supprimer les éditoriaux du maire dans l'ensemble des supports écrits de communication diffusés par la Commune, jusqu'au mois d'avril 2014. Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons, à toutes et à tous, une bonne lecture.

➤ Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Habituellement, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), préalable au vote du Budget primitif, est proposé à l'Assemblée lors de la première réunion de l'année du Conseil municipal. Cependant, 2014 est une année particulière puisque les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars prochains. La loi l'autorisant, il aurait bien sûr pu être envisagé de ne voter le budget qu'après les élections. Toutefois, ce vote aurait donc dû être reporté au mois d'avril et il aurait été difficile, pour les nouveaux élus municipaux, de s'informer en si peu de temps de la situation réelle de la collectivité. Par ailleurs, un certain nombre de programmes d'investissement sont en cours ou doivent avoir lieu au début de l'année 2014 et les budgets correspondants doivent être engagés. Pour ces différentes raisons, le vote du budget s'effectuera avant les élections municipales, au mois de février prochain, même si tous les éléments ne seront pas forcément connus et si des rectifications ultérieures devront intervenir. Dès lors, le Débat d'Orientation Budgétaire, qui doit être organisé préalablement au vote du budget, devait avoir lieu avant la fin de cette année 2013.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire a été préparé lors de la commission des Finances du 11 décembre 2013. Une délibération du Conseil municipal doit prendre acte de son organisation.

> La délibération prenant acte de la présentation du DOB est ADOPTÉE.

➤ Tarifs 2014 des services municipaux

Comme chaque année à cette époque, le Conseil municipal doit fixer un certain nombre de tarifs communaux pour l'année 2014. La commission des Finances du 11 décembre a examiné ces différents tarifs. L'ensemble de ceux-ci ont été étudiés mais quelques-uns ne sont renouvelés que pour l'année scolaire et devront donc être fixés au mois de mai ou de juin prochain : ceux du restaurant scolaire Joseph-Domeyne et des transports scolaires, par exemple. Pour les autres, un certain nombre de tarifs de services sont établis pour une période de trois ou quatre années et ne seront pas modifiés en 2014 : locations de salles et de matériels, droits de place, tarifs culturels... Quant à ceux qui évoluent chaque année (prix de l'eau et concessions au cimetière) les modifications proposées par les services municipaux sont globalement inférieures à l'inflation et ont donc un impact limité sur le prix payé par les particuliers. Lors de la commission des Finances, à laquelle tous les élus étaient invités, il a d'ailleurs été convenu que le prix de l'eau ne serait pas modifié en 2014.

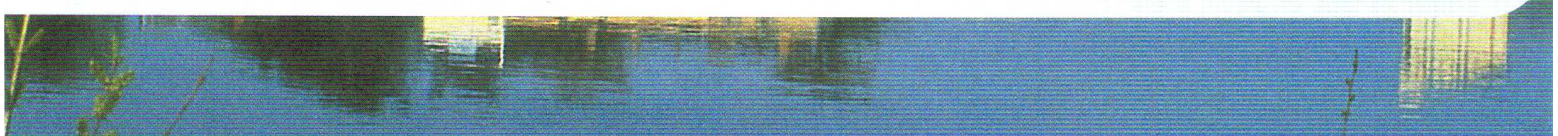
> La délibération est approuvée par 20 voix POUR et 5 CONTRE.

➤ Décision modificative n°3 du Budget général

En cette fin d'année 2013, compte-tenu des données communiquées par le service des Ressources humaines concernant le versement des salaires pour le mois de décembre 2013, il est nécessaire de procéder à une Décision modificative n°3 sur le Budget général. Une somme complémentaire de 65 000 € doit en effet être affectée aux frais de personnel (chapitre 012).

Cette augmentation s'explique essentiellement par le remplacement des personnels suivants :

- à titre transitoire, le doublement du poste de la responsable des ressources humaines, du 17 octobre à la fin de l'année 2013 ;
- celui du responsable du complexe sportif de Moleye, à partir du 21 octobre 2013, pour une durée indéterminée ;
- celui de différents agents en poste dans les écoles, les bâtiments scolaires, les équipements sportifs et au restaurant scolaire, qui doivent obligatoirement être remplacés en cas d'absence (ce qui n'est pas le cas pour les agents administratifs en arrêt Maladie).



Le financement de ces crédits complémentaires en dépenses de Fonctionnement s'effectue comme suit :

- 35 000 € de recettes de Fonctionnement supplémentaires, qui proviennent : de la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 9 000 € (suite à l'arrivée de nouvelles entreprises dans le parc d'activités des Platières et à l'ouverture de l'ensemble commercial « Chasse Sud ») ; de pénalités de retard et d'absence aux réunions, payées par les entreprises lors des travaux du complexe sportif de Moleye, au compte 7711 (Dédits et pénalités reçus), pour un montant de 11 000 € ; d'un supplément de la Taxe sur l'électricité, pour 5 000 €, et d'un supplément sur les droits de mutation, pour 11 000 € ;

- 30 000 € de réduction de dépenses d'Investissement aux chapitres 20 (Études), 21 (Acquisitions) et 23 (Travaux). Ces réductions concernent des crédits provisionnés mais qui n'ont pas été utilisés en 2013.

Cette Décision modificative n°3 a été examinée lors de la commission des Finances du 11 décembre dernier, à laquelle l'ensemble des élus municipaux avaient été invités. Il est demandé à l'Assemblée de l'approuver.

> La délibération correspondante est approuvée par 20 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

➤ **Décision modificative n°3 du budget « Eau »**

La Décision modificative n°3 du budget « Eau » est d'ordre purement technique. Il s'agit simplement, du fait d'une incertitude concernant le montant des Intérêts Courus Non-Échus (ICNE) rattachés à l'exercice, d'enlever 2 500 € du compte 66112 pour les transférer au compte 66111. Lors de l'élaboration du BP 2013, un montant positif de 2 000 € avait été en effet inscrit, compte tenu des prévisions de l'époque. Or, du fait de l'évolution des intérêts, les ICNE sont devenus négatifs ; 2 500 € doivent donc être retirés pour revenir à l'équilibre. Cette Décision modificative n°3 du budget « Eau » a aussi été soumise à l'examen de la commission des Finances du 11 décembre 2013.

> Délibération est approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Acomptes de subventions 2014 au centre social Paul-Vittoz et à l'école de musique**

Dans l'attente du vote du Budget primitif 2014 au mois de février prochain, il est nécessaire qu'un certain nombre de services puissent être assurés au cours des premiers mois de l'année. Il est donc proposé à l'Assemblée d'attribuer des acomptes de subventions aux associations locales dont les besoins de trésorerie le nécessitent :

- le centre Social Paul-Vittoz, à hauteur de 90 000 € ;
- l'école de Musique, pour 60 000 €.

Ces acomptes seront déduits, lors du vote du Budget primitif qui précisera le montant global et définitif des subventions accordées pour l'année 2014, des subventions respectives de ces deux associations. Ces demandes d'acomptes ont été préalablement examinées lors de la commission des Finances du 11 décembre.

> Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Projet d'EHPAD à la Moille : acquisition des terrains**

Lors de la précédente réunion du Conseil municipal, qui a eu lieu le 21 novembre 2013, l'Assemblée a été informée de l'avancement du projet d'implantation d'un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) à Chasse-sur-Rhône. Le Conseil municipal avait d'ailleurs déjà été informé de ce projet lors de sa

réunion du 31 janvier 2012, qui avait par ailleurs été inscrit en réserve d'équipement n°16 lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), qui dépend de l'État, a récemment débloqué les crédits en vue de la création des postes médicaux nécessaires au fonctionnement d'un EHPAD de quatre-vingt places dans notre commune. Ce déblocage de postes permet désormais d'envisager la construction d'un établissement de ce type à Chasse - le Département de l'Isère, qui gère la politique sociale en la matière, ayant également donné son accord en vue de la création de cet équipement. Le secteur de Vienne est en effet déficitaire, en nombre de lits, dans ce domaine.

Un appel à projets doit donc être lancé au mois de mars prochain en vue de la construction de cet EHPAD. Le choix du projet retenu est attendu pour le mois d'octobre 2014. Compte tenu des délais nécessaires à l'octroi du permis de construire puis de la durée approximative des travaux, l'EHPAD de Chasse-sur-Rhône devrait donc être mis en service au cours du deuxième semestre 2016.

Lors de l'élaboration du projet, il a été convenu que, pour la mise en place de cet équipement, la Commune apporterait le terrain d'assiette nécessaire. Elle a pris contact pour cela avec la propriétaire, Madame Marie-Gabrielle Lafosse, domiciliée dans l'Ardèche, à Saint-Fortunat-sur-Eyrieux. Un accord est intervenu autour d'un prix d'achat de 15 €/m². L'emprise de l'acquisition porte sur les parcelles cadastrées section AH n°81 et 237. Après élaboration du document d'arpentage par le géomètre-expert et compte tenu de l'élargissement à prévoir de la route de la Moille, cette emprise s'établit globalement à 8 743 m². Le prix d'achat global du terrain, compte tenu de la superficie prise en compte, s'élève à 131 145 €. L'avis de France Domaine, sollicité déjà une première fois, a de nouveau été demandé, compte tenu de l'importance de cet achat.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette vente qui pourrait intervenir dès le début de l'année 2014 et d'autoriser le maire à signer l'acte de vente correspondant.

> Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Rejet de la demande d'annulation du permis de construire d'un garage dans le quartier du Rhône**

Par un jugement daté du 14 novembre 2013, notifié à la Mairie le 22 novembre, le Tribunal administratif de Grenoble a rejeté la requête déposée par Monsieur et Madame Morais, qui visait à obtenir l'annulation d'un arrêté de permis de construire sur l'ancienne propriété Dal-Gobbo, au carrefour de la rue de Fonfamaineuse et de l'avenue Frédéric-Mistral. Le projet avait été déposé par Monsieur Jean-Luc Durieu et prévoyait la construction d'une concession Citroën à cet emplacement. Le Tribunal administratif a notamment considéré que Monsieur et Madame Morais n'avaient pas démontré la réalité d'un risque d'atteinte à la sécurité publique, allégué dans leur recours, et que le permis de construire accordé ne présentait aucune erreur manifeste d'appréciation.

Le jugement du Tribunal administratif de Grenoble valide donc le permis de construire et autorise effectivement la vente du terrain à Monsieur Durieu, pour le montant convenu de 125 000 €, approuvé par le Conseil municipal le 4 février 2010. Toutefois, le délai de recours devant la Cour administrative d'Appel de Lyon étant de deux mois, il est nécessaire d'attendre de savoir si un tel recours est déposé ou non avant de procéder à cette vente.

> C'est donc à titre d'INFORMATION que le Conseil municipal est saisi de cette question.

➤ Adduction d'eau : avenant n°2 au marché de travaux de renforcement du réseau d'eau potable

Par délibération du 18 septembre 2012, le Conseil municipal a autorisé le maire à organiser la consultation puis à attribuer le marché du programme triennal d'adduction d'eau 2012-2014. Le marché a été attribué à la société Cholton SAS, pour un montant de 743 835,18 € HT. Le Conseil municipal du 8 novembre 2012 a été informé de l'attribution de ce marché puis, par délibération du 31 janvier 2013, le Conseil municipal a approuvé un premier avenant avec la société Cholton pour le bouclage du réseau par l'allée Joseph-Cléchet, sur le chemin Laurent-Devalors, et la mise en place d'un débitmètre au carrefour situé entre le chemin Laurent-Devalors et l'allée Joseph-Cléchet, pour un montant HT de 55 660,98 €.

Dans le marché initial, comme les travaux sont étalés sur trois ans, il est prévu, dans l'article 3.2.4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), que les prix seront actualisés si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date ou le mois d'établissement des prix figurant dans le marché et la date d'effet de l'acte portant commencement d'exécution des prestations. C'est ce qui doit être accompli, compte tenu du phasage de la réalisation des travaux. Il s'avère toutefois que la formule d'actualisation indiquée à l'article 3.2.4 du CCAP du marché est erronée et ne permet pas le calcul de ladite actualisation. L'avenant n°2, mis au point par le maître d'œuvre et signé par l'entreprise, est établi pour corriger l'erreur faite lors de l'élaboration du marché et passée alors inaperçue.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver cet avenant purement technique, qui ne modifie en rien la nature des prestations ni le coût des travaux, et d'autoriser le maire à signer cet avenant n°2.

> Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ Adduction d'eau : avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études ICDEE

Par délibération du 20 septembre 2011, le Conseil municipal a approuvé le contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études ICDEE portant sur le programme triennal d'adduction d'eau, prévu à l'origine de 2011 à 2013 mais qui, dans la réalité, voit sa fin déjà repoussée à 2014 voire au début de l'année 2015. Par délibération du 31 janvier 2013, le Conseil municipal a aussi approuvé un premier avenant avec le bureau d'études ICDEE incluant des missions d'études pour l'adduction d'eau sous la rue Claude-Priest, la rue de la Convention, la rue du Puits et, vers l'ensemble commercial « Chasse Sud », allée Joseph-Cléchet et chemin Laurent-Devalors. L'avenant n°2, qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver, intègre d'une part de nouvelles études sur le renforcement de l'adduction d'eau dans le secteur de Fondblanche. Il tient compte d'autre part de l'organisation d'une nouvelle consultation pour les travaux de renforcement de l'adduction d'eau sous la rue Claude-Priest. Le montant global de cet avenant s'établit à 4 730,59 € HT, soit 5 657,79 € TTC. Le montant global de la maîtrise d'œuvre, sur l'ensemble du programme triennal, passe donc à 88 888,42 € TTC.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cet avenant et d'autoriser le maire à signer ce document.


> Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ Classes de neige 2014

Les classes de neige 2014 auront lieu du lundi 17 au vendredi 28 mars 2014, soit pendant une durée de douze jours. Trois classes sont concernées, pour un nombre prévisionnel de quatre-vingt-trois élèves. Le tarif indiqué par la Ligue de l'Enseignement pour ce séjour est de 811 € par enfant - le montant global du séjour étant évalué à quelque 68 000 €. Le coût du transport des élèves et de leurs accompagnants est évalué à 3 500 € environ et les indemnités des enseignants à moins de 1 600 €. Le coût global du séjour approche donc les 73 000 €, soit environ 877 € par enfant. En contrepartie, la participation demandée aux parents varie de 93 à 473 € - la Commune supportant donc la totalité du reliquat de la dépense.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver les modalités d'organisation de ce séjour et d'autoriser le maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement.

> Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.




**La Municipalité
de Chasse-sur-Rhône**

vous présente

ainsi qu'à ceux qui vous sont chers
ses **Meilleurs Vœux** de santé, de bonheur
et de prospérité pour l'année **2014**

et vous prie d'assister à
la **Cérémonie des Vœux** à la population
qui aura lieu le **vendredi 10 janvier 2014 à 18h30**
à la salle Jean-Marion



➤ Calendrier des manifestations

JANVIER 2014

Vendredi 8, à 18h30. > Cérémonie des Vœux du maire à la population, salle Jean-Marion

Samedi 11, à partir de 14h. > Concours de coinche, Amicale Boule, sur place

Mercredi 15, à partir de 18h30. > Scène ouverte, école de musique, bât. du Château (salle Jean-Jaurès)

Samedi 18, à midi. > Repas de la Saint-Vincent, Vignerons, salle Jean-Marion.

Samedi 18, à midi. > Repas de l'Amicale Boule, bâtiment du Château

Dimanche 19, le matin. > Matinée dégustation-vente de l'ACCA, Chasseurs, atrium du restaurant scolaire Joseph-Domeyne

Lundi 20, à 18h30. > Assemblée générale, Amicale des donneurs de sang bénévoles, bât. du Château

Vendredi 24, à 20h30. > Atelier de cuisine parents/enfants, centre social Paul-Vittoz, sur place

Samedi 25, à 20h30. > Concert (20^e édition), association Croq'la Vie, salle Jean-Marion

Vendredi 31, à 18h. > Assemblée générale, Société de Sauvetage, bâtiment du Château

FÉVRIER 2014

Dimanche 2, à partir de 9h. > « 6^e Foulées de Chasse-sur-Rhône », association Sang pour Sang Sport, départ du complexe sportif de Moleye

« ILS ONT RÉPONDU... » : LE MOT DE L'OPPOSITION

Texte non communiqué

Chasse.



ils ont dit...

Chasse, ils ont dit... n°69 - Directeur de la publication : J.-P. Rioult - Tél. rédaction : 04 72 24 48 10 - Fax : 04 72 24 48 19

17 déc. 2013 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2014

1/ LE CONTEXTE GÉNÉRAL

- Une hausse des prix annoncée inférieure à 2 % sur l'année 2013.
- La revalorisation applicable aux valeurs locatives, pour les propriétés bâties et non-bâties, n'est pas encore connue pour 2014 ; elle était de + 1,8 % en 2013.
- Une baisse de - 6 % de la dotation attribuée en 2014 par l'État aux collectivités locales (Dotation Globale de Fonctionnement), en partie compensée, pour Chasse-sur-Rhône, par l'augmentation de sa population (5 508 habitants au 01/01/2014).
- L'impact, en termes budgétaires, de l'entrée en vigueur, à compter de septembre 2014, de la réforme des rythmes scolaires :
 - en dépenses : frais de personnel, de restauration et de transport supplémentaires, rémunération des intervenants, achat de matériels ;
 - en recettes : une dotation de l'État de 60 € env. par élève en 2014 et un financement de la Caf de 53 € env. par enfants.

2/ LES DISPOSITIONS LOCALES

2/1. POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Plusieurs des dispositions prises par ViennAgglo auront une incidence sur l'élaboration du Budget primitif communal 2014.

Ordures ménagères et fiscalité. En 2014, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) prélevée par ViennAgglo sur les habitants de la commune payant un foncier bâti connaîtra une augmentation limitée à de + 2 % de son taux.

Dotations. ViennAgglo devrait verser en 2014 à la Commune :

- 3 200 000 € environ, au titre de la Dotation de Compensation ;
- 150 000 € env., au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Versement Transports. Payé par les entreprises de plus de dix salariés, il est passé de 0,60 à 0,80 % de la masse salariale le 01/07/2013 et impactera donc les frais communaux de personnel.

2/2. POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES OPÉRATIONS PRIORITAIRES 2014

> **COMPLEXE SPORTIF DE MOLEYE.** Un reliquat de quelques dizaines de milliers d'euros doit être inscrit en dépenses, pour les derniers règlements d'entreprises. Une somme de 556 000 € doit également être remboursée à ViennAgglo, pour le rachat des terrains de Moleye.

> **AMÉNAGEMENT DES GEORGELLIÈRES.** En 2014, sous réserve d'un inventaire plus précis, les compléments de travaux restant à réaliser devraient s'équilibrer avec les participations versées par les aménageurs (150 000 € d'Isère Habitat).

> **PPP ÉCLAIRAGE PUBLIC.** Il se poursuit en 2014 avec la troisième phase du programme d'investissement :

Fonctionnement. 72 100 € TTC, pour la maintenance (art. 611).

Investissement. 141 400 € TTC, pour les travaux (art. 235).

Frais financiers. 63 500 € TTC (art. 6618).

Total à prévoir pour le budget 2014 : 277 000 € TTC

> **ZAC DU QUARTIER DE LA GARE.** Conformément aux accords conclus avec la SERL, une somme de 250 000 € doit être versée en 2014, compensée en partie par la vente de l'îlot situé en bas de la rue du 8-Mai, à l'angle de l'avenue Frédéric-Mistral (pour 100 000 € env.).

> **QUARTIER DES BARBIÈRES.** Prévu en 2014, l'aménagement de la rue Pierre-Mendès-France doit être pris en charge par ViennAgglo, dans le cadre de son programme Voirie. La Commune de Chasse-sur-Rhône devra supporter le coût des aménagements périphériques :

- l'eau et l'assainissement, dans le cadre du budget « Eau » ;
- l'éclairage public, dans le cadre des investissements du PPP ;
- la modification du mur d'enceinte de l'école maternelle des Barbrières, concernée par le périmètre des travaux.

Ces différents travaux sont en cours d'évaluation.

> **PISTE CYCLABLE, ROUTES DE COMMUNAY ET DE LA MOÏLLE.** Les marchés de travaux ont été approuvés lors du Conseil municipal du 21 novembre 2013. Les sommes à prévoir sont les suivantes :

- 370 000 € environ, en dépenses ;
- 220 875 € de subventions (sur 2014 et 2015), en recettes.

> **ADDITION D'EAU ET ASSAINISSEMENT, RUES CLAUDE-PIREST ET BLAISE-PASCAL.** Une consultation séparée (adduction d'eau pour la Commune et assainissement pour ViennAgglo) est en cours. La première consultation conjointe avait abouti à un montant global TTC de 240 000 €.

> **EXTENSION DU PARKING DE LA GARE.** Le coût global de l'opération se monte à 410 000 €, qui se répartissent sur différents chapitres d'investissement ; des subventions sont attendues pour 282 000 €.

> **ACQUISITION DE TERRAIN POUR L'EHPAD.** Approuvé par le Conseil municipal du 17 décembre 2013, le coût de l'opération s'établit à 132 000 € (prix de vente du terrain). Cet achat pourrait être compensé en partie par la vente de l'ancienne propriété Dal-Gobbo, dans le quartier du Rhône, pour un prix de vente de 125 000 € environ.

LES OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES SOUS RÉSERVE

> **NOUVEAUX LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES.** Le coût de la réalisation de la deuxième tranche, qui concerne une extension du bâtiment afin d'accueillir le service « Voirie », s'élève à 600 000 € TTC. L'opération est liée à l'avancement du projet de requalification du Centre-Village, porté par l'Épora. Or le processus d'acquisition des propriétés autres que celles appartenant à la Mairie ne devrait pas être finalisé d'ici la fin de l'année 2014.

> **RESTAURANT SCOLAIRE JOSEPH-DOMEYNE.** Le montant des travaux de la dernière phase de réhabilitation du bâtiment du restaurant scolaire s'élève à 240 000 € TTC. La subvention allouée à l'opération par le Département de l'Isère se monte à 30 000 €. Compte tenu du volume d'opérations engagé par la Commune, il est peu vraisemblable que le chantier puisse être programmé pour l'été 2014.

3/ LA FISCALITÉ

L'année 2013 à Chasse-sur-Rhône a été marquée par de nombreuses réalisations : ensemble commercial de Chasse Sud, parc d'activités des Platières, constructions aux Georgellières, lotissements sur les Hauteurs... De ce fait, les bases d'imposition devraient évoluer positivement. Une progression significative du produit des impôts (foncier bâti et taxe d'habitation) peut être anticipée, sans augmentation des taux d'imposition.